

Compte -rendu de a COMMISSION SÉCURITÉ du 26 avril 2017

Étaient présents :

Jean-Paul BENI-AICHE, Robert BOMBRUN, Éric CHARRE, Maurice GÉLINOTTE, Jacques MAQUART, Marie MONTMAGNON, Thierry ROCHAT, Jean-Marie ROYANNEZ, Jean-Claude SARLES, René VIOUGEAS.

Excusés : Jacques BARNAUD, Jean-Michel CASTAGNÉ, Gilbert MAISONNEUVE.

- Projet d'aménagement de la rue de la liberté :

Quelques remarques ont été faites sur l'avant projet à partir du plan qui nous a été soumis, en lien avec nos propositions antérieures.

* Nous apprécions le nouveau parking envisagé et créé sur l'espace en friche, situé entre la rue de la liberté et la voie de chemin de fer : 25 places ouvertes à tout public et un appont de stationnement utile pour les riverains immédiats.

* Le passage traversant sécurise ce carrefour, l'accès au parking et la traversée des piétons, tout en constituant une contrainte de ralentissement (30 km/h) sur une voie relativement étroite (5,5 mètres) où la vitesse n'est assurément pas de mise .

* *Nous suggérons cependant que l'une des places de stationnement réalisées le long du trottoir limitrophes aux nouvelles résidences soit supprimée pour garantir la meilleure visibilité possible pour les véhicules sortant de cet espace...Réajustement d'autant plus logique qu'une rampe d'accès doit être réalisée à ce niveau pour rejoindre le portillon voisin.*

Nous proposons également qu'un passage piétons soit tracé à cet endroit, en cohérence avec le débouché de cette rampe d'accès conçue, notamment, pour les personnes à mobilité réduite.

* Quelques réserves exprimées : L'aménagement de places de stationnement en mitoyenneté des résidences (côté Nord) comprises entre la rue des peupliers et le nouveau passage traversant ne compliquera-t-il pas la sortie des véhicules pour les résidents concernés ? D'autre part, nous craignons que le trottoir envisagé en vis à vis ne se transforme au fil des temps en places de stationnement « sauvages » empiétant ainsi sur la chaussée et la réduisant d'autant !

Une consultation préalable à ce sujet avec les riverains s'avère de ce fait nécessaire pour éviter des conséquences perturbantes sur la circulation.

Nous considérons également que la création voisine du nouveau parking (voir ci-dessus) devrait répondre avantageusement aux besoins de stationnements locaux et libérer la voie publique.

* Enfin, l'angle du bâtiment des services techniques de la mairie empiétera sur le futur trottoir ne permettant pas, à ce niveau, le passage de landaus ni des moyens de déplacement spécifiques aux personnes à mobilité réduite. Nous n'avons pas pu avancer de réponse alternative à cette situation !

- Carrefour rue de la Roche/rue Émile ZOLA.

Le 15 mars entre 8 heures et 9 heures du matin nous avons pris l'initiative d'effectuer un relevé de trafic et une observation (entrées et sorties), au niveau du passage traversant/ intersection avec la rue Émile Zola.

Le flux est soutenu rue de la Roche : **184** véhicules (dont 6 camions) venant de l'avenue de Provence et **198** (dont 12 camions) venant du pont de la Roche, soit 6 véhicules par minute. Une voie particulièrement fréquentée, donc.

Autres observations : **42** véhicules ont débouché de la rue Émile Zola ; **18** d'entre eux se sont dirigés vers l'avenue de Provence empiétant tous systématiquement sur la ligne médiane.

84 véhicules se sont engagés dans la rue Émile Zola ; **42** d'entre eux venaient de l'avenue de Provence et ont empiété de même sur la délimitation centrale.

Face à ces considérations, nous suggérons que le carrefour puisse être réaménagé, élargi, en supprimant, côté Émile Zola, les 2 places de stationnement jouxtant la société de vente de matériaux. Le réaménagement projeté (à terme!) des stationnements situés rue de la Roche pourrait être l'occasion d'un réajustement d'ensemble.

- Bilan est observations suite à l'expérience du radar pédagogique mis en œuvre en Mars 2017 :

Un complément de lecture, envisagé avec les services compétents, sera nécessaire pour finaliser les résultats . Toutefois, nous pouvons d'ores et déjà arrêter quelques données essentielles fiables :

* Au cours des 25 jours de fonctionnement **35669** véhicules ont été « observés » soit une moyenne journalière de **1486**.

* **71** % respectaient la vitesse prescrite (< ou = à 50) et environ **23** % se situaient entre 51 et 60 km/h.

* Les excès de vitesse s'apprécient donc au taux de 28,4 %, mais sont surtout le fait de 5 % des usagers pratiquant une vitesse comprise entre 61 et 80 km/h et 1 % (environ) entre 81 et 90 km/h. La vitesse maximale observée s'affiche à 111 km/h !

Nous envisageons donc, par l'intermédiaire de la municipalité, de solliciter des interventions complémentaires des autorités compétentes propres à renforcer les dispositifs (ponctuels!) de contrôle de vitesse.

Autre disposition : demander pour le 3 ème trimestre 2017 une réitération de cette première expérience sur St Marcel afin de conforter ce rappel « pédagogique » au respect de la vitesse et à la sécurité collective.

Un article sera produit dans le prochain bulletin municipal « POINT COM. » de juillet pour rendre compte de ces résultats.

- Initiatives sécurité avec les écoles de notre commune :

Dans un objectif pédagogique, avec l'appui et le concours de la municipalité, nous avons sollicité l'animateur « illustration » des TAP pour travailler avec des collectifs d'élèves des 2 groupes scolaires de St Marcel sur la production d'une bande dessinée figurant les principaux risques et dangers observables dans l'environnement immédiat des écoles (parkings, cheminements piétons...).

Ce sera une production des enfants eux-mêmes et donc un renforcement de la prise de conscience des risques de la circulation aux abords des écoles et de nos responsabilités respectives.

Cette réalisation pourra être reprise et commentée au niveau de chaque classe ; communiquée aux parents d'élèves par le biais du cahier de correspondance. Nous parions , par cette réflexion pédagogique et ce mode de communication originale, que nos enfants seront de bons médiateurs auprès de leur entourage et vecteur d'un progrès en matière de comportements sécuritaires.